

## SASU 21 STREET FOOD

Société par actions simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 9, rue de la Sinne 68100 Mulhouse

SIRET : 89923590700016, RCS de Mulhouse

### PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 8 janvier 2024

Monsieur BENGHELLAB Nabil, demeurant 137 rue de la République, 68120 Pfastatt, associé unique, de la SASU 21 STREET FOOD, dont il est le Président,

A pris les décisions suivantes :

Monsieur BENGHELLAB Nabil, associé unique rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- AGREMENT DE CESSION DES ACTIONS ;
- POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES.

Il dépose sur le bureau le document des résolutions soumises au vote de l'assemblée, il donne ensuite lecture des rapports mentionnés ci-dessus.

Il déclare la discussion ouverte.

#### **Première résolution :**

Monsieur BENGHELLAB Nabil, associé unique, décide d'agréer la cession des actions sociales intervenant entre :

**Monsieur BENGHELLAB Nabil à Monsieur BOULARES Abdelrahmane**, qui accepte, les 1 000 actions numérotées de 1 à 1 00025 de 1,00 € l'action soit 1 000,00 €.

Par suite de la cession des actions constatée par acte sous seing privé en date du 8 janvier 2024, le capital social appartient désormais à **Monsieur BOULARES Abdelrahmane, propriétaire de 1 000 actions, numérotés de 1 à 1 000 ;**

Total égal au nombre de parts sociales composant le capital : 1 000 (mille) actions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Deuxième résolution :**

L'assemblée donne tous pouvoirs à **M. BOULARES Abdelrahmane** ou à toute personne désignées par lui pour effectuer les formalités de droit (publicité, inscription R.C.S, ...) afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Fait à Mulhouse, le 08/01/2024

BENGHELLAB Nabil

